

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

HOMCO

Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : High Tech Buro – Bâtiment B – Innopole, 137 Rue Garance, 31670 Labège
RCS Toulouse 491 191 599
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 9 JUILLET 2026

Soumis à signature électronique en date du 9 juillet 2026.

La soussignée, AF HOMCO, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 25 Place de la Madeleine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 106 818 941, dûment représentée par Monsieur Benoit Hanssen en sa qualité de Président, agissant en qualité d'associé unique de la Société (l'« **Associé Unique** »), a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la démission de Monsieur Hellen Citera de ses fonctions de Président de la Société ;
2. Nomination de Monsieur Benoit Hanssen en qualité de Président de la Société ;
3. Pouvoirs

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de la démission de Monsieur Hellen Citera de ses fonctions de Président

L'Associé Unique, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Hellen Citera de ses fonctions de Président en date du 9 juillet 2026,

constate et déclare, accepter sans réserve la démission de Monsieur Hellen Citera de ses fonctions de Président de la Société, avec effet au 9 juillet 2026.

décide de dispenser Monsieur Hellen Citera de tout préavis et de le libérer de l'exécution de tout préavis

L'Associé Unique **donne quittance** à Monsieur Hellen Citera de sa gestion pour la période de son mandat, sous réserve des déclarations et garanties consenties par ce dernier aux termes de l'acte réitératif de cession et d'acquisition en date du 9 juillet 2026.

La démission de Monsieur Hellen Citera prend ainsi effet au 9 juillet 2026.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur Benoit Hanssen en qualité de Président

L'Associé Unique, en conséquence de l'adoption de la décision ci-dessus, **décide** de nommer en qualité de Président de la Société :

Monsieur Benoit Hanssen, né le [REDACTED] à [REDACTED] de nationalité [REDACTED] demeurant [REDACTED]
[REDACTED]

Monsieur Benoit Hanssen exercera ses fonctions de président à compter du 9 juillet 2026 et pour une durée indéterminée.

Monsieur Benoit Hanssen, a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions aux fins d'accomplir toutes les formalités légales et administratives nécessaires.

DE TOUT CE QUE DESSUS

Il a été dressé le présent procès-verbal des décisions de l'Associé Unique, qui a été signé par le représentant de l'Associé Unique.

Le présent procès-verbal a été signé électroniquement par l'Associé Unique conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire Hellosign. L'Associé Unique reconnaît que cette signature électronique a la même valeur que sa signature manuscrite et qu'elle confère date certaine à celle attribuée à la signature dudit procès-verbal par le prestataire Hellosign.



bon pour acceptation des fonctions de président

L'Associé Unique

AF HOMCO

Représentée par Monsieur Benoit Hanssen, Président